

FINANCES – FISCALITES- BUDGET

LES FONDAMENTAUX DU BUDGET COMMUNAL

LE BUDGET COMMUNAL EN M57

COMMUNICATION

OSER PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC

RÉUSSIR L'ACCOMPAGNEMENT DE SON ÉQUIPE MUNICIPALE À MI-MANDAT

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME
les autorisations d'urbanisme

GESTION DES CONCESSION ET REPRISES DE SÉPULTURES

LE RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIÈRE – Rédaction d'un règlement de cimetière

Offres de formation éligibles



Contact :

Isabelle BAUDRY

Renseignements : 05.55.93.74.43

Isabelle.baudry@adm19.fr

Hôtel MARBOT
9, Rue René et Emile FAGE
19000 TULLE
www.maires.correze.net

Prérequis : Être élu local au moment de la formation.

Public : Tous les élus locaux

Durée : 6 heures
1 jour (9h- 16h00)

Dates : 8 novembre 2023

6 décembre 2023

Tarif : 400€ TTC/personne
Minimum inscrits 6 personnes

Financement :
DIFE/ Budget communal ou individuel

Modalités pédagogiques :
1 journée en présentiel
ateliers de mise en situation
Diaporama

Modalité d'évaluation de la satisfaction
QCM fin de formation

Objectifs de la formation :

Découvrir la nomenclature budgétaire et comptable
Appréhender les principes et les procédures du budget communal

Programme

Le budget : un outil pour définir et conduire l'action publique locale
Plusieurs documents budgétaires (budget principal, budget annexe, budget autonome)
Budgets de prévision, comptes d'exécution : quelles sont les différences ? Le calendrier budgétaire
Les sections de fonctionnement et d'investissement
Exercice pratique portant sur l'imputation des dépenses et recettes

Appréhender les grands principes budgétaires

L'annualité et l'antériorité
L'unité et l'universalité
La prudence et la sincérité
Exercice pratique : mon budget est-il équilibré ?

Savoir préparer un budget

Le plan comptable
Ma commune doit-elle adopter une présentation par fonction plutôt que par nature ?
Les phases de l'élaboration budgétaire
Services municipaux, maire, comptable du trésor : qui fait quoi ? Exercice pratique sur l'élaboration du budget

Déterminer l'autofinancement et équilibrer le budget

La capacité d'autofinancement (CAF)
Équilibrer son budget par l'impôt
Le vote du budget (calendrier et formalisme)
Les conseillers municipaux peuvent-ils refuser un budget ou le modifier ? Exercice pratique sur la capacité d'autofinancement

Connaître les règles de l'exécution budgétaire

La séparation entre l'ordonnateur et le comptable public
Quelle coopération entre la mairie et la trésorerie ?
L'arrêté des comptes et la reprise du résultat
Quelles opérations possibles pendant la journée complémentaire ?
Exercice pratique : analyse d'un compte administratif et d'un budget principal

Modalités d'accès et d'organisation : Minimum 6 personnes – maximum 11 personnes

Selon calendrier ou demande spécifique

Délai d'accès au parcours : 1 mois à compter de la date d'inscription

Lieu : Tulle.

Accessibilité aux personnes handicapées : Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Autre handicap : nous consulter

Inscription prise en charge DIFE / cliquez via le lien ci-dessous

Pour vous inscrire cliquez sur le lien ci-dessous : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/33355381600021_ELUBUDGETNIVEAU-1/33355381600021_ELUBUDGET1-16222

Offre de formation éligible



Thématique :

Finances/fiscalité/Budget/Comptabilité
Gestion du budget
ELU0504

Contact : Isabelle BAUDRY

Tel : 05.55.93.74.43

Email : Isabelle.baudry@adm19.fr

Notre formateur :

Benoit ROGER, formateur
expert En finances des collectivités locales,

Hôtel MARBOT
9, Rue René et Emile FAGE
19000 TULLE
www.maires.correze.net

LE BUDGET COMMUNAL EN M57

Version 1-2023

Prérequis : Être élu local au moment de la formation.

Public : Tous les élus locaux

Durée : 6 heures
1 jour (9h- 16h00)

Dates : 15 novembre 2023

13 décembre 2023

Tarif : 400 € TTC/personne
Minimum inscrits 6 personnes

Financement :
DIFE/ Budget communal ou individuel

Modalités pédagogiques :
1 journée en présentiel
Jeux de rôles et ateliers de mise en situation
Diaporama
Vidéos

Modalité d'évaluation de la satisfaction

QCM fin de formation
QCM à froid – J+15

Objectifs opérationnels et évaluables de la formation :

Connaitre la nouvelle instruction comptable et budgétaire applicable au 1^{er} janvier 2024

Programme

Appréhender l'état de l'actif et le bilan,

La gestion comptable et budgétaire M57
Les règles budgétaires applicables en M57
Les règles d'exécution budgétaire
Opérations spécifiques liées à la vie des immobilisations.
Déterminer le juste résultat de gestion et réaliser les opérations de clôture.
L'affectation du résultat de clôture
Les principaux indicateurs de gestion et de santé financières.

Modalités d'accès et d'organisation : Minimum 6 personnes – maximum 11 personnes

Selon calendrier ou demande spécifique

Délai d'accès au parcours : 1 mois à compter de la date d'inscription

Lieu : Tulle.

Accessibilité aux personnes handicapées : Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Autre handicap : nous consulter

Inscription prise en charge DIFE / cliquez via le lien ci-dessous

Pour vous inscrire cliquez sur le lien ci-dessous : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/33355381600021_ELUM57/33355381600021_ELUM57



Offre de formation éligible



Thématique :

Finances/fiscalité/Budget/Comptabilité

Gestion du budget

ELU0504

Contact : Isabelle BAUDRY

Tel : 05.55.93.74.43

Email : Isabelle.baudry@adm19.fr

Notre formateur :

Benoit ROGER, formateur

expert en finances des collectivités locales.

Hôtel MARBOT
9, Rue René et Emile FAGE
19000 TULLE

www.maires.correze.net

OSEZ PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC

Version 1-2023



Prérequis : Être élu local au moment de la formation.

Public : Tous les élus locaux

Durée : 6 heures
1 jour (9h- 16h00)

Dates 19 décembre 2023

Tarif : 400 €
TTC/personne
Minimum inscrits 7 personnes

Financement :
DIFE/ Budget communal ou individuel

Modalités pédagogiques :
1 journée en présentiel
Jeux de rôles et ateliers de mise en situation
Diaporama
Vidéos

Modalité d'évaluation de la satisfaction
QCM fin de formation

Dans votre mandat d'élu, vous êtes de plus en plus sollicités pour présenter vos projets, transmettre des informations, prendre la parole en public. Au-delà de l'expertise associée à votre fonction, la communication joue un rôle déterminant dans votre réussite. Dans ce contexte, gagnez en confiance pour oser prendre la parole en public !

Objectifs de la formation :

S'appuyer sur ses ressources personnelles pour oser prendre la parole
Savoir reconnaître ses points forts et ses pistes d'amélioration
Acquérir les techniques qui permettent de se faire entendre et comprendre

Programme

Les bases de la communication :

Définir l'objectif de sa prise de parole en public . Quel est mon but en prenant la parole Identifier les phénomènes de projection et les neutraliser
Savoir préparer son intervention
Apprendre à positionner sa voix, sa respiration, sa gestuelle.

On ne choisit pas son public :

La gestion des personnalités et des situations difficiles Apprendre à faire face aux critiques, aux situations inattendues

On ne choisit pas les circonstances :

Savoir gérer son temps Apprendre à capter l'attention
Savoir commencer, savoir terminer

Modalités d'accès et d'organisation : Minimum 6 personnes – maximum 11 personnes

Selon calendrier ou demande spécifique

Délai d'accès au parcours : 1 mois à compter de la date d'inscription

Lieu : Tulle.

Accessibilité aux personnes handicapées : Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Autre handicap : nous consulter

Inscription prise en charge DIFE / cliquez via le lien ci-dessous

Pour vous inscrire cliquez sur le lien ci-dessous : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/33355381600021_ELUOPP/33355381600021_ELUOPP

Offre de formation éligible



Thématique :

Communication

Formation généraliste communication
ELU0405

Contact : Isabelle BAUDRY

Tel : 05.55.93.74.43

Email : Isabelle.baudry@adm19.fr

Notre formatrice : Valérie Guhur-Piroux

Tout est en Toi

Coach diplômée d'Etat

Formatrice

Hypnothérapeute

Coordinatrice DESU pratiques du

Coaching Université Paris 8

Hôtel MARBOT

9, Rue René et Emile FAGE

19000 TULLE

www.maires.correze.net

RÉUSSIR L'ACCOMPAGNEMENT DE SON ÉQUIPE MUNICIPALE À MI-MANDAT

Version 1-2023



Prérequis : Être élu local au moment de la formation.

Public : Tous les élus locaux

Durée : 5 heures
(16h00- 21h00)

Dates 18 décembre 2023

Tarif : 400 €
TTC/personne
Minimum inscrits 6
personnes

Financement :
DIFE/ Budget
communal ou
individuel

**Modalités
pédagogiques :**
1 journée en présentiel
Jeux de rôles et ateliers de
mise en situation
Diaporama
Vidéos

**Modalité d'évaluation de
la satisfaction**
QCM fin de formation

Objectifs de la formation :

- Comprendre les principes du travail en équipe et savoir les utiliser
- Intégrer les valeurs collaboratives à son mode de management
- Produire des dynamiques collaboratives
- Savoir identifier les facteurs de stress et gérer le niveau d'énergie de son équipe
- Découvrir comment adapter son discours et son comportement aux autres
- Savoir sortir gagnant/gagnant des situations difficiles

Programme

PRESENTATION DES PRINCIPES DU TRAVAIL D'ÉQUIPÉ

- La collection d'individus, le groupe, l'équipe performante
- Les piliers de l'équipe performante
- Les niveaux logiques, les positions de vie, le meta-langage

PRESENTATION DU MANAGEMENT COLLABORATIF

- Devenir une équipe performante,
- Maîtriser les principes de base de la dynamique de groupe à travers le modèle ComColors,
- Identifier les leviers de motivation et savoir gérer le stress de son équipe

COMMUNIQUER DANS L'ÉQUIPE

- Les différents canaux de communication, développer l'intelligence collective de son équipe
- Renforcer son assertivité

Modalités d'accès et d'organisation : Minimum 6 personnes – maximum 11 personnes

Selon calendrier ou demande spécifique

Délai d'accès au parcours : 1 mois à compter de la date d'inscription

Lieu : Tulle.

Accessibilité aux personnes handicapées : Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Autre handicap : nous consulter

Inscription prise en charge DIFE / cliquez via le lien ci-dessous

Pour vous inscrire cliquez sur le lien ci-dessous : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/33355381600021_ELUEQUIPMIMANDAT/33355381600021_ELUEQUIPMIMANDAT19-12-2023

Offre de formation éligible



Thématique :

Communication

Formation généraliste communication
ELU0405

Contact : Isabelle BAUDRY

Tel : 05.55.93.74.43

Email : Isabelle.baudry@adm19.fr

Notre formatrice : Valérie Guhur-Piroux

Tout est en Toi

Coach diplômée d'Etat

Formatrice

Hypnothérapeute

Coordinatrice DESU pratiques du

Coaching Université Paris 8

Hôtel MARBOT

9, Rue René et Emile FAGE

19000 TULLE

www.maires.correze.net

LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME – Les autorisations d'urbanisme

Journée 2



Version 1-2023

Prérequis : Être élu local au moment de la formation.

Public : Tous les élus locaux

Durée : 6 heures
1 jour (9h- 16h00)

Durée : 6 heures
1 jour (9h- 16h00)

Dates : 9 novembre 2023

Tarif : 300 € TTC/personne
Minimum inscrits 6 personnes

Financement :
DIFE/ Budget communal ou individuel

Modalités pédagogiques :
1 journée en présentiel
Jeux de rôles et ateliers de mise en situation
Diaporama
Vidéos

Modalité d'évaluation de la satisfaction
QCM fin de formation

Objectifs opérationnels et évaluables de la formation :

- Connaître les obligations réglementaires qui s'imposent à la collectivité en matière d'urbanisme
- Identifier les différents documents d'urbanisme et leur interdépendance
- Positionner le rôle de la commune en fonction de son document d'urbanisme
- Appréhender le champ d'application des autorisations d'urbanisme
- Se repérer dans les différentes phases de l'instruction d'un dossier

Programme

Le certificat d'urbanisme, un acte d'information

Le champ d'application des autorisations : Déclaration préalable (DP), permis de construire (PC), permis d'aménager (PA) et permis de démolir (PD)

Le cheminement d'un dossier et le rôle de la collectivité à chaque étape

- Dépôt en mairie
- Délai d'instruction
- Composition du dossier
- Consultations (dont les gestionnaires des réseaux publics)
- L'examen technique
- La décision et ses conséquences

Les suites de la décision

- Le délai de validité
- La fiscalité liée à l'urbanisme (taxe d'aménagement notamment)
- Le contentieux de l'urbanisme

Modalités d'accès et d'organisation : Minimum 7 personnes – maximum 14 personnes

Selon calendrier ou demande spécifique

Délai d'accès au parcours : 1 mois à compter de la date d'inscription

Lieu : Ussel.

Accessibilité aux personnes handicapées : Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Autre handicap : nous consulter

Inscription prise en charge DIFE / cliquez via le lien ci-dessous

Pour vous inscrire cliquez sur le lien ci-dessous : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/33355381600021_ELUURBA2/33355381600021_ELUURBA2

Offre de formation éligible



Thématique :

Urbanisme

Développement et aménagement du territoire

ELU 0301

Contact : Isabelle BAUDRY

Tel : 05.55.93.74.43

Email : Isabelle.baudry@adm19.fr

Notre formateur :

Nicolas FILLARDET

Consultant formateur en urbanisme

Hôtel MARBOT

9, Rue René et Emile FAGE
19000 TULLE

www.maires.correze.net

GESTION DES CONCESSIONS ET REPRISES DE SÉPULTURES



Prérequis : Être élu local au moment de la formation.

Objectifs opérationnels et évaluables de la formation :

Version 1-2023

Public : Tous les élus locaux

Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière

Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité.
Elaborer la mise en place d'une gestion administrative et technique des sépultures concédées, échues ou en état d'abandon suite aux reprises administratives.

Durée : 6 heures
1 jour (9h- 16h00)

Dates : 13 octobre 2023

Programme

Les concessions funéraires en sépultures traditionnelles, en columbarium, en cavurnes :

- La création, la nature de l'acte, la surface concédée, le prix
- Le renouvellement, la conversion
- La rétrocession, la donation

Tarif : 400 € TTC/personne
Minimum inscrits 6 personnes

Financement :
DIFE/ Budget communal ou individuel

Le droit à construction,
Le droit à plantation,
Les reprises administratives et matérielles de sépultures :
emplacements en terrain commun, en concessions échues et en concessions en état d'abandon

Modalités pédagogiques

: Apports théoriques et étude de cas pratiques
Echanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires, d'appréhender les contraintes et demandes des Mairies. Etudes de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.

La gestion technique et réglementaire de l'ossuaire,
- Les moyens et les outils pour une bonne gestion adaptée aux pratiques des opérateurs funéraires et des évolutions des rituels et demandes des familles endeuillées.

Modalités d'accès et d'organisation : Minimum 6 personnes – maximum 14 personnes

Selon calendrier ou demande spécifique

Délai d'accès au parcours : 1 mois à compter de la date d'inscription

Lieu : Tulle.

Accessibilité aux personnes handicapées : Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Autre handicap : nous consulter

Inscription prise en charge DIFE / cliquez via le lien ci-dessous

Pour vous inscrire cliquez sur le lien ci-dessous : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/33355381600021_ELUCONCESSIONREPRISES13-10-202/33355381600021_ELUCONCESSIONREPRISES13-10-202

Modalité d'évaluation de la satisfaction

QCM fin de formation

Offre de formation éligible



Thématique :

Urbanisme
Développement et aménagement du territoire
ELU 0305

Contact : Isabelle BAUDRY

Tel : 05.55.93.74.43

Email : Isabelle.baudry@adm19.fr

Notre formateur :

Patrick LOIZEAU

Formateur et Consultant en "Législation funéraire, gestion et aménagement de cimetières"

Hôtel MARBOT
9, Rue René et Emile FAGE
19000 TULLE
www.maires.correze.net

LE RÈGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIÈRE – Rédaction d'un règlement de cimetière

Version 1-2023



Prérequis : Être élu local au moment de la formation.

Public : Tous les élus locaux

Durée : 6 heures
1 jour (9h- 16h00)

Dates : 12 décembre 2023

Tarif : 400 € TTC/personne
Minimum inscrits 6 personnes

Financement :
DIFE/ Budget communal ou individuel

Modalités pédagogiques

:Apports théoriques et étude de cas pratiques
Echanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires, d'appréhender les contraintes et demandes des Mairies.

Diaporama et supports de cours dématérialisés (transmis à l'issue de la formation)

Modalité d'évaluation de la satisfaction

QCM fin de formation

Objectifs opérationnels et évaluables de la formation :

Présenter le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière.

Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité.

Elaborer et rédiger un règlement adapté au cimetière de la commune.

Programme

Le contexte funéraire actuel au regard de la loi du 08 janvier 1993

Rôle et responsabilités des collectivités en matière de gestion de cimetière.

La Police du Maire,

Réglementation des cimetières.

Les inhumations de cercueils et d'urnes,

Les exhumations, les reprises administratives,

Les travaux réalisés par les opérateurs funéraires et/ou des particuliers,

Les inter-tombes et les passe-pieds,

La neutralité des cimetières, l'esthétique,

Le droit à inhumation,

Le droit à concession,

Le droit à construction,

Analyse de règlements existants.

Rédaction d'un règlement.

Etudes de cas et actualité jurisprudentielle funéraire au thème développé.

Modalités d'accès et d'organisation : Minimum 6 personnes – maximum 14 personnes

Selon calendrier ou demande spécifique

Délai d'accès au parcours : 1 mois à compter de la date d'inscription

Lieu : Tulle.

Accessibilité aux personnes handicapées : Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Autre handicap : nous consulter

Inscription prise en charge DIFE / cliquez via le lien ci-dessous

Pour vous inscrire cliquez sur le lien ci-dessous :https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/33355381600021_ELUCONCESSIONREPRISES13-10-202/33355381600021_ELUCONCESSIONREPRISES13-10-202

Offre de formation éligible



Thématique :

Urbanisme

Développement et aménagement du territoire

ELU 0305

Contact : Isabelle BAUDRY

Tel : 05.55.93.74.43

Email : Isabelle.baudry@adm19.fr

Notre formateur :

Patrick LOIZEAU

Formateur et Consultant en "Législation funéraire, gestion et aménagement de cimetières"

Hôtel MARBOT
9, Rue René et Emile FAGE
19000 TULLE

www.maires.correze.net